# 

* Date : 11-12-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017712531
* Auteur :

Suivant acte reçu par le notaire associé Antoine DECLAIRFAYT, à Assesse, en date du 4 décembre 2017, en cours d'enregistrement, 1. Monsieur BRICHARD, Pierre Richard Firmin Roger Christian Ghislain, né à Namur le vingt-six avril mil neuf cent septante, domicilié à 5500 Dinant, rue du Comté de Namur 13; 2. Monsieur BRICHARD, Laurent Jean-Marie Martin Ghislain, né à Namur le dix août mil neuf cent septante et un, domicilié à 5350 Ohey, rue du Moulin, 45; 3. Madame BRICHARD, Sandra Marie Jeanne Christiane Josette Ghislaine, née à Namur le vingt-six août mil neuf cent septante-huit, domiciliée à 5330 Assesse, rue du Pourrain 57A, et 4. Monsieur BRICHARD, Steve Denis Colin Ghislain, né à Namur le vingt-six août mil neuf cent septante-huit, domicilié à 84300 Cavaillon (France), avenue Charles Videau 42, ont déclaré renoncer purement et simplement à la succession de leur père, Monsieur BRICHARD, Christian André Edmond Ghislain, né à Jambes le trois mars mil neuf cent quarante-huit, divorcé non remarié ni cohabitant légal, domicilié en dernier lieu à 5310 Eghezée (Longchamps), rue Marcel Hubert 2, et décédé à Eghezée le premier septembre deux mille treize.
Conformément à l'article 784 du Code civil la présente publication sera gratuite étant donné que les comparants à l'acte ont déclaré sur l'honneur que l'actif net de la succession ne dépassait pas 5.000 euros.
Antoine DECLAIRFAYT, notaire associé.